



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-103 - RECTIFICATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE N°2022-063, EN DATE DU 18 MAI 2022, FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITES RELEVANT DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Philippe ROUAUD, 4^{ème} Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

Vu la délibération municipale n°2022-063, en date du 18 mai 2022, fixant les tarifs des activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance.

Considérant la nécessité de compléter ladite délibération, afin d'y intégrer

les éléments suivants :

- Application de tarifs dégressifs dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- Tarif appliqué aux assistants familiaux et au service d'aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 5 septembre 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'adopter les tarifs suivants pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- Restauration scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
PAI	1,61 €	1,62 €	1,63 €	1,64 €	1,65 €	1,66 €
REPAS NON PREVU	4,85 €	4,86 €	4,87 €	4,88 €	4,89 €	4,90 €
REPAS ADULTE	5,37 €					

*PAI : plan d'accueil individualisé

Pour les assistants familiaux et le service d'aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, les tarifs relevant du quotient familial « 751 à 950 » sont appliqués.

- Accueil périscolaire

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +	
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2ème enfants	0,59 €	0,69 €	0,97 €	1,13 €	1,50 €	1,62 €
	3ème enfants et +	0,36 €	0,48 €	0,61 €	0,77 €	1,03 €	1,09 €
Autres régimes	1er et 2ème enfants	0,80 €	0,95 €	1,16 €	1,29 €	1,69 €	1,79 €
	3ème enfants et +	0,64 €	0,71 €	0,95 €	1,06 €	1,40 €	1,49 €

Pour les assistants familiaux et le service d'aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, les tarifs relevant du quotient familial « 751 à 950 » sont appliqués.

• Accueil de Loisirs sans hébergement

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Journée vacances scolaires 9h00 - 18h00 Journée mercredis 9h00 - 16h30	PONT-CHÂTEAU	8,31 €	8,99 €	10,36 €	11,68 €	12,34 €	13,21 €
	HORS COMMUNE	12,23 €	13,41 €	14,20 €	15,58 €	16,82 €	18,00 €
Matin Mercredis 9h00 - 12h ou 13h30 Mercredis Ou Après-midi Mercredis 12h00 ou 13h30 - 17h30	PONT-CHÂTEAU	5,16 €	5,83 €	6,46 €	7,08 €	7,66 €	8,22 €
	HORS COMMUNE	8,99 €	9,58 €	10,36 €	11,09 €	11,68 €	12,51 €
Garderie (tarifs 1/2 h) 7h30 - 9h00 18h00 - 18h30	PONT-CHÂTEAU	0,48 €	0,61 €	0,93 €	1,08 €	1,36 €	1,47 €
	HORS COMMUNE	0,93 €	1,03 €	1,13 €	1,24 €	1,91 €	2,05 €
REPAS		3,30 €	3,31 €	3,32 €	3,33 €	3,34 €	3,35 €
REPAS PAI		1,60 €	1,61 €	1,62 €	1,63 €	1,64 €	1,65 €

Pour les assistants familiaux et le service d'aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, les tarifs relevant du quotient familial « 751 à 950 » sont appliqués.

Par ailleurs, pour l'accueil de loisirs sans hébergement, le tarif dégressif suivant est appliqué : - 10% sur le montant des prestations du 2^{ème} enfant et -15% sur le montant des prestations du 3^{ème} enfant.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET






Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : 21/09/2022.....

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20220914-2022-103-DE
Date de télétransmission : 20/09/2022
Date de réception préfecture : 20/09/2022